



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RPQS EAU POTABLE

Année 2019

Rédacteurs	Date de mise à jour
Antoine GRANDON	12/11/2020

Table des matières

2. LE SERVICE EAU POTABLE	4
2.1 L'exercice de compétence eau potable de l'EPN	5
2.2 Les missions du service eau potable	6
2.2.1 Pôle travaux	6
2.2.2 Pole production	6
2.2.3 Pôle branchements neufs et défense extérieur contre l'incendie (DECI)	7
2.3 Secteur Nord :Régie EPN	8
2.3.1 Le patrimoine.....	8
2.3.2 Les réseaux de distribution	13
2.3.3 Exploitation du patrimoine	15
2.3.4 Les indicateurs du secteur nord.....	23
2.3.4 Description des indicateurs du secteur nord	24
2.3.5 Les indicateurs de performances du secteur nord	31
2.4 Secteur SUD : STGS.....	36
2.4.1 Le patrimoine	36
2.4.2 Les réseaux de distribution	37
2.4.3 Les équipements du réseau	38
2.4.4 Exploitation du patrimoine	38
2.4.5 Les indicateurs du secteur sud.....	39
2.4.6 Description des indicateurs du secteur sud	40
2.4.7 Les indicateurs de performance du secteur sud	43
2.5 La tarification de l'eau et les recettes du service	48
2.5.1 Secteur nord	48
2.5.2 Secteur sud	48



2. LE SERVICE EAU POTABLE

2.1 L'exercice de compétence eau potable de l'EPN

Au 1er janvier 2018, la compétence eau potable s'est élargie à l'ensemble du territoire ex-GEA et ex-CCPN devenu EPN. Cette dernière se substituant notamment au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable, de Production et de Distribution du Plateau de St André-de-l'Eure. Plusieurs communes annexes ont intégré l'EPN, Acon, Bois-le-Roy, Droisy, Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Muzy.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société STGS assure la gestion des ouvrages et du réseau des communes suivantes via un contrat de prestation de service d'une durée d'un an renouvelable tous les ans jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Acon,
- Bois-le-Roy,
- Bretagnolles,
- Champigny-la-Futelaye,
- Chavigny-Bailleul,
- Coudres,
- Epieds,
- Foucrainville,
- Fresney,
- Grossoeuvre,
- Jumelles,
- La Baronnie,
- La Forêt du Parc,
- Les Authieux,
- Lignerolles,
- Marcilly-la-Campagne,
- Moisville,
- Mousseaux-Neuville,
- Muzy,
- Saint-André-de-l'Eure,
- Saint-Germain-de-Fresney,
- Serez.

Les communes de Croth, Garennes-sur-Eure, La Couture-Boussey, L'habit et Mouettes sont adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) qui délègue le service publique à la société VEOLIA jusqu'au 09/09/2023.

Les communes de Courdemanche, Illiers-L'Eveque, Marcilly-sur-Eure, Le Mesnil-sur-L'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre et Saint-Laurent-des-Bois sont gérées par le Syndicat de la Paquetterie.

Enfin, la régie historique d'EPN gère en direct les communes suivantes :

- Angerville-la-Campagne,
- Arnières-sur-Iton,
- Aviron,
- Boncourt,
- Caugé,
- Cierrey,
- Dardez,
- Emalleville,
- Evreux,
- Fauville,
- Fontaine-sous-Jouy,
- Gauciel,
- Gauville-la-Campagne,
- Gravigny,

- Guichainville,
- Huest,
- Irreville,
- Jouy-sur-Eure,
- La Chapelle-du-Bois-des-Faulx,
- La Trinité,
- Le Boulay-Morin,
- Le Mesnil-Fuguet,
- Le Plessis-Grohan,
- Le Val-David,
- Le Vieil-Evreux,
- Les Baux-Sainte-Croix,
- Les Ventes,
- Miserey,
- Normanville,
- Parville,
- Prey,
- Reuilly,
- Sacquenville,
- Saint-Germain-des-Angles,
- Saint-Luc,
- Saint-Martin-la-Campagne,
- Saint-Sébastien-de-Morsent,
- Saint-Vigor,
- Sassey,
- Tourneville.

2.2 Les missions du service eau potable

Le service eau potable est composé de 35 agents répartis en 3 pôles dont voici les missions :

2.2.1 POLE TRAVAUX

Les missions du pôle travaux s'articulent autour de :

- la recherche et la réparation des fuites sur le réseau d'eau potable,
- la réhabilitation de branchements, la pose de conduites et de branchements neufs,
- le changements de compteurs d'eau froide et la pose de compteurs neufs équipés de radio-relève,
- le déploiement de la sectorisation et la recherche de fuites,
- d'interventions diverses (réparations avaloirs, tampons, bouches à clés, poteaux incendie...).

2.2.2 POLE PRODUCTION

Les missions du pôle production s'articulent autour de la production d'eau potable par le suivi de la qualité et l'exploitation des différents équipements :

- Les captages et stations de traitement dont l'UTEP,
- Les stations de reprise,
- Les réservoirs.

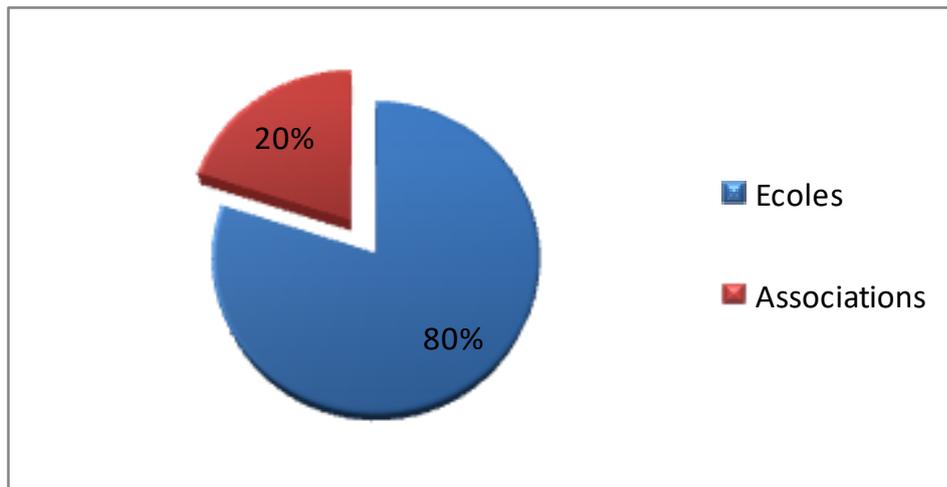
Actions pédagogiques menées par le secteur Production

Le secteur production assure les visites de l'Unité de Traitement d'Eau Potable d'Arnières sur Iton.

Les techniciens ont reçu 150 visiteurs sur le site (élus, associations, écoles, ...), répartis en 5 groupes sur l'année 2019.

L'objet de ces visites est de sensibiliser le public aux :

- missions du service eau potable d'Evreux Portes de Normandie,
- fonctionnements du système de production d'eau potable communautaire géré en régie.



2.2.3 POLE BRANCHEMENTS NEUFS ET DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Les missions du pole branchements neufs et DECI sont les suivantes :

- Instruction et mise en œuvre des demandes de branchements neufs d'eau potable et d'assainissement (EU, EP),
- Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie de 57 communes adhérentes à la convention pour l'entretien, le contrôle des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public.

2.3 Secteur Nord : Régie EPN

2.3.1 LE PATRIMOINE

| 2.3.1.1 Les installations de production

Nom du captage	Production en m ³ /heure	caractéristiques	Communes alimentées
Chenappeville Arnières sur Iton	800	2 forages Traitement au bioxyde de chlore puis UTEP depuis novembre 2011	Via un traitement par l'UTEP : Angerville-la Campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Saint-Sébastien de Morsent, Sassey, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel, Normanville
Coteaux de l'Iton	190	12 forages (3x4) connectés à l'UTEP en novembre 2011	
Vallée de l'Iton	828		
Queue d'Hirondelle	340		
Nom du captage	Production en m ³ /heure	caractéristiques	Communes alimentées
Parville	124	2 forages Traitement au chlore gazeux, réseau maillé avec Tourneville	Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Sacquenville, Le Mesnil-Fuguet, Parville, Saint-Martin-la-Campagne
Tourneville	150	2 forages Traitement au chlore gazeux, réseau maillé avec Parville	Saint-Germain des Angles, Tourneville, Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Le Mesnil-Fuguet, Sacquenville, Parville, Saint-Martin-la-campagne
Le Vieil Evreux	50	2 forages Traitement au chlore gazeux	La Trinité, Le Vieil Evreux, Le Val David, Saint-Luc.
Fontaine-sous-Jouy	45	1 forage traitement au chlore	Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure, Saint-Vigor

| 2.3.1.2 L'Unité de Traitement d'Eau Potable

Depuis novembre 2011, l'usine de traitement d'eau potable située à Arnières sur Iton traite et distribue l'eau en provenance des forages de Chenappeville, des coteaux et de la Vallée de l'Iton et de la Queue d'Hirondelle.

L'eau brute mélangée en provenance des forages subit plusieurs traitements successifs :

- L'ajout de chlorure ferrique (uniquement en cas de présence de turbidité) permet d'agglomérer et de retirer les matières en suspension de grande taille : c'est la coagulation ;
- Une filtration sur des charbons actifs en grains traite les pesticides et la pollution particulaire ;
- L'ultrafiltration à travers des membranes permet de retenir les germes pathogènes et les particules de 0.01 à 0.03 micromètres ;
- La désinfection au bioxyde de chlore assure une protection de l'eau distribuée.

Les filtres et les membranes sont nettoyés par contre lavage. Les eaux contenant des produits chimiques sont évacuées vers le réseau d'assainissement. Une partie des eaux « simplement » sales est renvoyée en tête de station, le reste est traité par des lits plantés de roseaux et des lagunes puis rejeté dans l'Iton.

Cette usine a été construite avec des matériaux durables et respectueux de l'environnement : toiture végétalisée, bois naturel issu de forêts protégées en partie supérieure, puits canadiens... Dans une optique de respect de l'environnement, les rejets à l'Iton sont suivis à travers des analyses régulières.

6 pompes (3 → réseau haut+3 → réseau bas) envoient l'eau traitée dans le réseau de distribution.

LE TRAITEMENT DE L'EAU À L'USINE DU GRAND ÉVREUX AGGLOMÉRATION

1 Les forages



L'eau est une ressource naturelle, mais elle n'est pas potable partout en l'état. Pour la consommer sans danger, elle doit être traitée.

Plus de 10 forages permettent de pomper l'eau dans des nappes à 30 mètres de profondeur. Cette eau est envoyée sous pression dans l'usine par plus de 5 kilomètres de tuyau.

2 L'arrivée dans l'usine



L'eau des forages arrive par trois réseaux différents dans l'usine et se mélange dans une bache de 1300 m³. Le traitement peut commencer.

3 La coagulation



La première étape, c'est la coagulation. L'eau passe dans cette cuve où l'on ajoute un réactif. Il va rassembler, en quelque sorte « coller ensemble » les particules d'argiles, de boues qui donnent à l'eau cet aspect trouble. Une fois que ces particules se sont agglomérées, elles forment des flocons.

4 La filtration par charbon actif



Seconde étape, l'eau est filtrée par du charbon actif. C'est un peu comme du charbon ordinaire mais il est extrêmement poreux. Les flocons et les petites particules qui n'ont pas pu être récupérées dans la première étape vont être piégés par ce filtre naturel. Avec ce procédé, on élimine aussi les goûts et les odeurs désagréables.

5 L'ultra filtration



On a éliminé les particules, maintenant on va s'occuper des micro-organismes, bactéries, virus, parasites... On est maintenant dans le très très petit, c'est pourquoi on utilise ce que l'on appelle de « l'ultrafiltration » avec au plus de 350 modules. Dans chacun d'eux, il y a une membrane, sorte de textile constitué de milliers de fibres très fines. L'eau est envoyée sous pression à travers ces modules et les micro-organismes restent bloqués dans les fibres.

6 La chloration



À ce stade, l'eau est potable. Mais on va encore prendre une précaution supplémentaire en ajoutant du chlore. Il élimine tous les micro-organismes qui pourraient subsister et, aussi, il protège l'eau pendant son transport dans les différents circuits de distribution jusqu'à votre robinet.

7 Château d'eau



Dernière étape : L'eau est acheminée dans la partie haute du château d'eau pour donner une pression suffisante à l'eau distribuée.





2.3.1.3 Les stations de reprises et surpresseurs

Nom de la station	Lieu	Caractéristiques	Communes alimentées
Reprises Haut Service Bas Service	Arnières sur Iton	Type : pompage depuis une bêche Origine de l'eau : UTEP depuis novembre 2011 les refoulements bas et haut service, se font respectivement à 900 et 1 100 m ³ /h	Angerville-la Campagne Arnières-sur-Iton, Evreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Saint-Sébastien de Morsent, Sassey, Normanville
Station de reprise du Panorama	Evreux Saint Michel	Type : pompage depuis une bêche. Origine de l'eau : Chenappeville Moyenne débit : 160 m ³ /h	Evreux (Saint-Michel)
Arnières-sur-Iton	Arnières sur Iton	Reprend l'eau du réseau d'Arnières-sur-Iton pour alimenter le réservoir des Baux-Sainte-Croix et de Garel	Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel, Avrilly
Gauciel	Gauciel	Reprend l'eau du réseau pour alimenter Gauciel	Gauciel

2.3.1.4 Les réservoirs de stockage

La régie EPN assure l'exploitation de 17 réservoirs, 13 sur tour et 4 semi-enterrés, pour un total de stockage de 20 800 m³.

Localisation	Commune	Volume (m ³)	Structure	Type distribution	Date
Châtaigniers	St Sébastien de M.	800	Tour	AR	1971
Le Bidon	Evreux	3 500	Tour	AD	1992
La Trémouille	Evreux	3 500	Tour	AD	1966
Les Dominicaines	Evreux	1 000	Tour	AR	1954
Nétreville	Evreux	1 600	Tour	AD	1960
La Sablonnière	Evreux	700	Tour	AD	1960
Hôpital Saint Michel	Evreux	500	Tour	AD	
Clos Madelon	Evreux	2 000	Semi-enterré	AD	1955
St Michel/Panorama	Evreux	2 500	Semi-enterré	AD	
Le Clos au Duc	Evreux	1 500	Semi-enterré	AD	1952
Village	Parville	300	Tour	AR	1952
CES « St Michel »	Evreux (St Michel)	1 000	Tour	AD	1978
Chemin Bas	Sacquenville	400	Tour	AD	1966
Rue Libération	Baux Ste Croix	200	Tour	AR	1954
Garel	Le Plessis Grohan	600	Tour	AR	1978
Rue de la Mairie	Gauciel	100	Tour	AR	?
Village	Saint Luc	600	Tour	AD	?

*Note : AR : alimentation – refoulement / AD : alimentation – distribution



Réservoir de Saint-Sébastien-de-Morsent

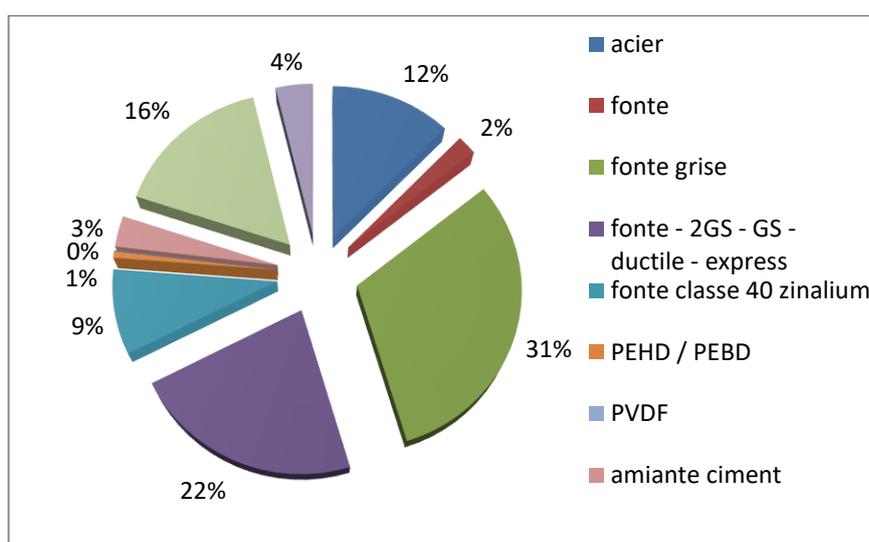
2.3.2 LES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Au total, le linéaire de canalisation publique d'adduction d'eau potable réseau d'EPN est de 830 km, il se décompose de la façon suivante :

| 2.3.2.1 Nature et composition du réseau

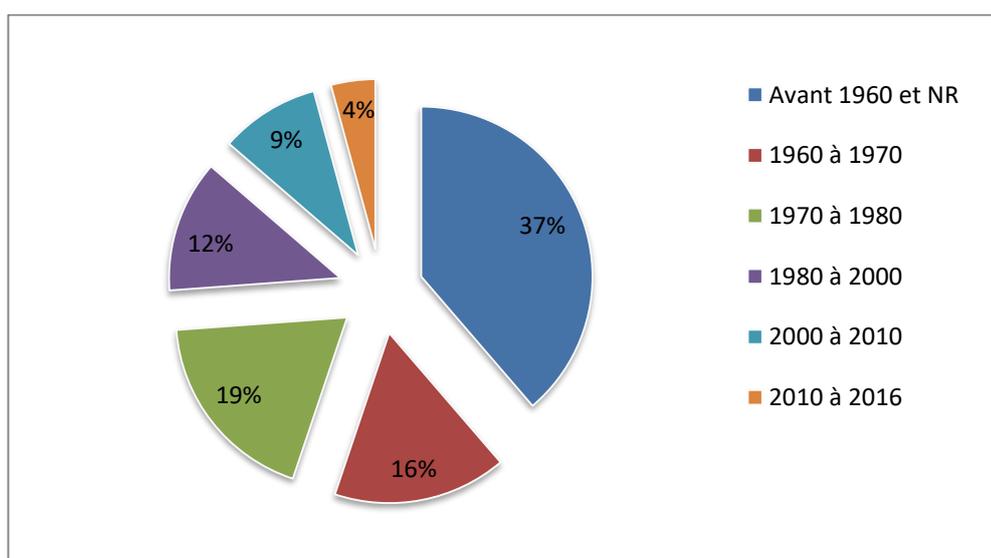
Répartition par natures :

La nature du matériau constitutif des canalisations est répertoriée pour 96% du patrimoine réseaux eau potable d'EPN.



Par classe d'âge :

Les classes d'âges des canalisations sont répertoriées pour 97% du patrimoine réseaux eau potable d'EPN.



| 2.3.2.3 Les branchements en domaine public

Le nombre de branchements particuliers est de 25 402, le linéaire de branchement représente environ 126 km de réseau.

| 2.3.2.4 Les équipements du réseau

Equipements	Nombre
Ventouses	341
Purges	751
Vannes de réseau	4909
Vidanges	282
Poteaux d'incendie*	1206

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Ces différents équipements constituent un patrimoine physique et financier considérable. Depuis plusieurs années Evreux Portes de Normandie travaille sur le recensement de ses ouvrages afin d'en garantir le maintien en bon état et le bon fonctionnement des équipements associés.

Grâce aux historiques des données d'exploitation, Evreux Portes de Normandie est en capacité de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de prioriser les travaux d'investissement et de renouvellement.

2.3.3 EXPLOITATION DU PATRIMOINE

2.3.3.1 Lavages de réservoirs

Localisation	Commune	Volume (m³)	Structure	Date de lavage	Observation
Châtaigniers	St Sébastien de M.	800	Tour	Sem 20/2019	Dégradation revêtement intérieur (cloques) canalisations oxydées
Le Bidon	Evreux	3 500	Tour	Sem 25/2019	étanchéité dôme à prévoir
La Trémouille	Evreux	3 500	Tour	hors service	Canalisations en attente de travaux
Les Dominicaines	Evreux	1 000	Tour	Sem 15/2019	échelle crinoline corrodée
Nétreville	Evreux	1 600	Tour	Sem 22/2019	Rien à signaler
La Sablonnière	Evreux	700	Tour	hors service	Echelle dans la cuve en mauvaise état prévoir son remplacement
Hôpital Saint Michel	Evreux	500	Tour	Sem 26/2019	Accès à la cuve dangereux et revêtement en mauvais état
Clos Madelon	Evreux	2*500	Semi-enterré	Sem 40/2018	Rien de signalé
		1*1000	Semi-enterré	Sem 40/2018	revêtement intérieur très mauvais état
St Michel/Panorama	Evreux	2*750	Semi-enterré	Sem 46/2019	revêtement intérieur très mauvais état
		1*1000	Semi-enterré	hors service	revêtement intérieur très mauvais état
UTEP	Arniere sur Iton	Bâche eau brute 1	Enterrée	Sem 10/2019	Rien de signalé
		Bâche eau brute 2	Enterrée	Sem 10/2019	Rien de signalé
		Bâche de traitement	Semi-enterrée	Sem 12/2019	Rien de signalé
		Bâche de marnage	Semi-enterrée	Sem 13/2019	Rien de signalé
Le Clos au Duc	Evreux	1 500	Semi-enterré	Sem 37/2019	Rien de signalé
Village	Parville	300	Tour	Sem 23/2019	revêtement cuve extérieure en mauvais état
CES « St Michel »	Evreux (St Michel)	1 000	Tour	Sem 14/2019	revêtement intérieur mauvais état, corrosion conduite intérieur
Chemin Bas	Sacquenville	400	Tour	Sem 45/2019	Rien de signalé

Rue Libération	Baux Ste Croix	200	Tour	Sem 24/2019	Rien de signalé
Garel	Baux Ste Croix	600	Tour	Sem 17/2019	Canalisations et revêtement à prévoir
Village	Saint Luc	600	Tour	Sem 37/2019	Rien de signalé

Etat d'une cuve avant lavage (Calcaire, sédiments)



Nettoyage du réservoir de la Tremouille Evreux 3500 m³



2.3.3.2 Interventions pôle réseaux

Interventions curatives réalisées par la régie travaux sur les réseaux :

Réseau d'eau potable :

- **294** fuites trouvées suite aux interventions de recherche de fuite électro acoustiques
- **224** fuites signalées ou apparues
- **25** coupures du réseau réalisées dans le cadre des travaux neufs
- **40** interventions pour manque d'eau ou problème de pression
- **10** interventions pour le motif qualité d'eau (Eau trouble, réalisation de purge, etc...)

Le service a procédé à la réparation de :

- **80** fuites sur conduites et équipements de réseaux dont
- **214** fuites sur branchements, compteurs ou Hydrants
- **43** fuites sur équipements

Entretien du patrimoine (réseau) réalisé par la régie

- **30** opérations d'entretien sur réseau d'eau potable (remise à niveau de bouche a clé, recherche, etc...)
- **40** opérations de renouvellement de branchement vétustes
- **20** opérations de maintenance et de remplacement sur des PI

Réseau pluviales :

- **28** interventions de réparation d'avaloirs

Réseau d'assainissement :

- **12** interventions de réparation de réseaux et branchements

Intervention ou renforcement de la défense incendie :

Créations :

- **7** poteaux Ø 100 (Normanville / Gravigny / Guichainville / Sacquenville)
- **3** poteaux Ø 80 (Gauciel / Le Mesnil Fuguet)
- **6** bouches d'incendie Ø 100 (Normanville / Jouy sur Eure)

Remplacements :

- **9** poteaux Ø 100 (Évreux / Gravigny / Cierrey / Guichainville / La Trinité Vieil Évreux)
- **1** bouche d'incendie Ø 100 (Fontaine sous Jouy)

Réparations :

- **15** poteaux Ø 100 (Évreux / Angerville/ Prey)

2.3.3.3 Interventions pôle production

Installations

Sites	Libellé
Forage F15	Remplacement clavier effraction
	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI

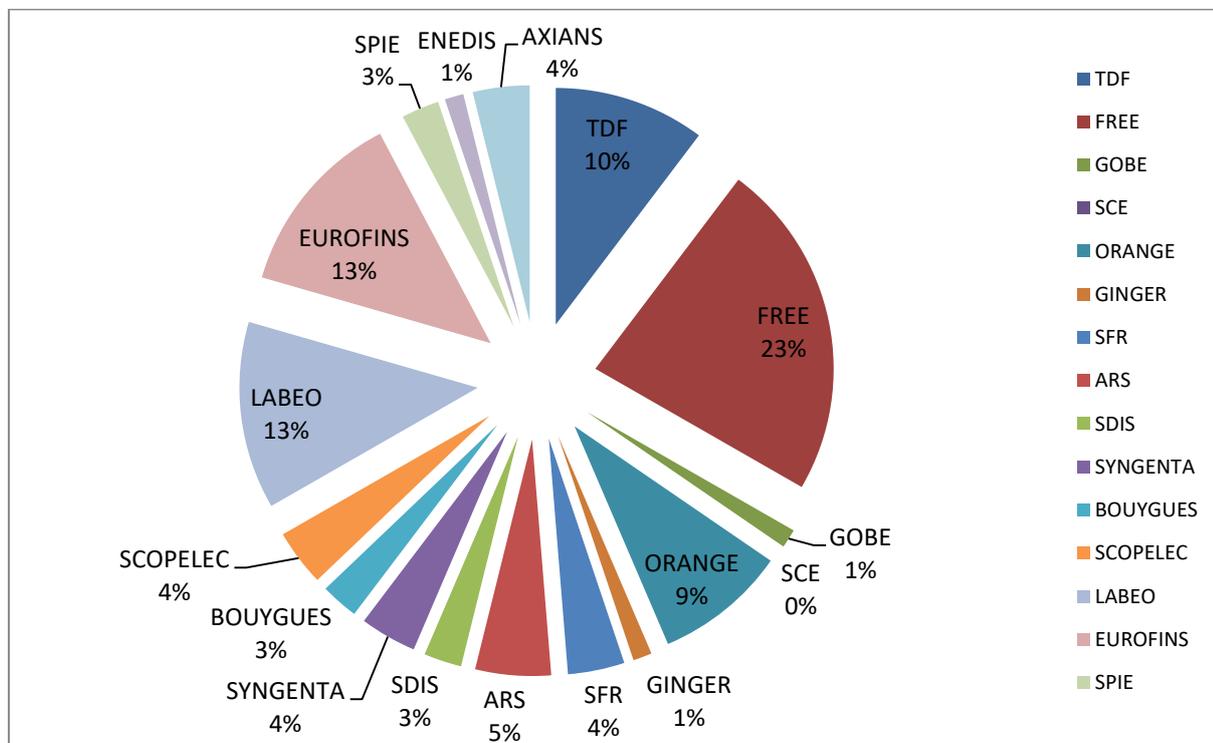
Forage F14	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
F8.1	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
F8.2	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
F7	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
F3	Remplacement du comteur d'eau
	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
	Remplacement de la sonde de niveau de puits
F13.1	Remplacement du relais K10 compteur horaire
F13.1	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
F13.2	Remise en place du démarreur après remplacement des thyristors
	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
F12.1	Remplacement du démarreur ATS 48
F12.2	Remise en place de la pompe de forage + essais suite à diagnostique HGI
	Remplacement des thyristors du démarreur
	Remplacement du comteur EDF
F16	Recablage de l'armoire
UTEP	Remplacement de la batterie de sauvegarde API1
	Remplacement de la batterie du S500
	Remplacement du câble de la sonde de débit du Ru
	Travaux sur porte du local transfo
	Nettoyage du onduleur
F5	Remplacement du débitmètre du F5
	Réglage capteur effraction
	Changement garniture P1 + essais
	Changement garniture P2 + essais
	Changement garniture P3 + essais
	Installation d'un coffret d'alimentation du turbidimètre et du PH mètre
	Installation d'une alim 24 Volts dans armoire dioxyde de chlore
	Câblage du défaut turbidité sur système Radio Motorola
	Remplacement de la batterie du MRTU Motorola
	Remplacement des barres de cuivre sur alim démarreur PHS3
Réservoir de Garel	Installation d'un commutateur Mode Lavage
	Mise à jour de la version SOFREL S500
Baux Ste Croix	Démontage armoire SDIS
	Installation d'un commutateur Mode Lavage
Réservoir de St Sébastien	Installation d'un commutateur Mode Lavage
	Remplacement de la poire de débordement + contrôles des flotteurs
Réservoir de Parville	Mise à jour de la version SOFREL S500 en V6
	Installation d'un commutateur Mode Lavage
	Remplacement du disjoncteur dans armoire Sofrel S500
Station de Parville	Mise à jour de la version SOFREL S500 en V6
Réservoir de Sacquenville	Remplacement de l'afficheur du débitmètre ABB
	Installation d'un commutateur Mode Lavage
Station de Tourneville	Cablage d'un voyant de défaut général Station
	Remplacement du capteur Effraction Puits
	Remplacement de la pompe P2 par une KSB 150 m3/h
	Remise en place de la P1 + essais suite à diagnostique HGI
	Mise à jour de la version SOFREL S500 en V6

	Contrôle Anti bélier
Réservoir du CES	Remplacement d'un halogène au niveau de la cuve
	Installation d'un commutateur Mode Lavage
Réservoir de Netreville	Mise à la terre du débitmètre et de son afficheur
	Installation d'un commutateur Mode Lavage
Réservoir du Clos au Duc	Remplacement d'un capteur de capot de réservoir
	Rempacement halogène sous sol
	Rempacement sonde de niveau 0-10m
Station du Panorama	Installation débitmètre ABB sur conduite DN 400
	Installation d'un afficheur dans la station
	Contrôles de l'antibélier
Électrovanne Sablonnière	Pose de pattes pour cadenas sécurisation du site
	Mise à jour de la version SOFREL S500 en V6
	Installation capteur pression 0 - 16 bars en sorie du Stab
	Remplacement tête émetrice compteur Itron K1
Réservoir Sablonnière	Pose d'un terre sur débitmètre
Surpresseur d'Arnières	Mise à jour de la version SOFREL S500 en V6
Réservoir du Bidon	Remplacement du Clavier Effraction
	Réfécion complète de l'armoire Radio - Sofrel
Réservoir des Dominicaines	Installation d'un commutateur Mode Lavage
	Réfécion complète de l'armoire Radio - Sofrel
Réservoir du Clos Madelon	Mise à la terre du débitmètre et de son afficheur
	Modification armoire pour marche Stab en automatique
	Rempacement sonde de niveau 0-10m
	Installation câble et modification armoire pour pilotage à distance
	Modif config + ajout transfo dans armoire
Réservoir de la Tremouille	Remplacement éclairage dans escalier menant à la cuve
Réservoir St Luc	Installation d'un commutateur Mode Lavage + carte Di8
	Mise à jour de la version SOFREL S500 en V6

Ouverture des sites pour prestataires extérieurs

Dans le cadre de son rôle d'exploitant et du plan vigipirate, le service production assure les ouvertures des sites de stockage et de production pour les prestataires extérieurs qui viennent entretenir leurs installations (radiophonie, relais, surveillance de la qualité de l'eau, etc...).

En 2019, l'accompagnement a représenté 85 ouvertures selon la répartition suivante :



2.3.3.4 Interventions du service Etudes & Travaux Neufs Réseaux

Travaux sur réseaux et branchements eau potable réalisés par entreprises en 2019 et pilotés par le service Etudes & Travaux Neufs Réseaux (ETNR) au titre de Maître d'œuvre et/ou Maître d'Ouvrage :

TRAVAUX D'EAU POTABLE 2019 - SERVICES ETNR						
COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF OUVRAGES	ENTREPRISES / marché	Maître d'œuvre	MONTANTS TRAVAUX € TTC
EVREUX	Place Suffen, rues C.Colomb et J. Bart	renouvellement réseau AEP	280 ml DN100 fonte	SOGEA / MAPA 2018 + SARP / 2017.57.Contrôles	Cab. MERLIN	Budget PNRU Nétreville
EVREUX	Rue d'Hardencourt	Renouvellement réseau AEP et branchements	570 ml DN150 Fonte + 5 ml DN100 + 6 ml DN60 + 1 RV150 + 1 PI + reprise de 50 branchements	SOGEA / 201605.01-MS21 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	479 664 €
EVREUX	Rue de Panette	Renouvellement branchements vétustes	Reprise de 5 branchements longs	SAT / MAPA + SARP / 2017.57 Contrôles	ETNR	23 304 €
EVREUX	Place Sepmanville	Dévoisement réseau AEP	Dévoisement de 10 ml DN100 fonte + 1 RV100 dans emprise aménagement place Sepmanville	SOGEA / 2016.02	ETNR	11 687 €
EVREUX	Carrefour rue W. Churchill / rue Hardencourt	Renouvellement / renforcement réseau AEP	10 ml DN150 fonte + 1 RV150	SOGEA / 2016.02	ETNR	9 504 €
GRAVIGNY	Rue des hautes portes / rue du vieux Moulin	Extension (maillage) de réseaux AEP	67 ml DN100 fonte + 2 reprise 2 branchements + 1 RV100	CISE TP / 201605.02-MS03 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	29 505 €
GROSSOEUVRE	Hameau Autrebois	Extension réseau AEP	40 ml DN50 PEHD + vidange	ACM TP / 201605.02-MS05 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	6 882 €
GUICHAINVILLE	Ruelle Bouville	Extension réseau AEP	75 ml DN150 fonte	DLE OUEST / 201605.02-MS01 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	13 974 €
LE BOULAY MORIN	Route d'Irreville (RD10)	Renouvellement reseau AEP et branchements	172 ml DN100 fonte + 6 renouvellements branchement DN25 PEHD	CISE TP / 2017.66.01 + SARP / 2017.57 Contrôles	EGIS	40 124 €
LE VIEIL EVREUX	Rue du Jonctier (RD67) et rue des Pêcheurs	Renouvellement/ renforcement du réseau AEP et des branchements	400 ml DN100 fonte + 720 ml DN250 fonte + 52 branchements	BOUYGUES / 20605.01-MS19 + SARP / 2017.57. Contrôles	ETNR	532 838 €
LIGNEROLLES	Rue de la Lampe	Extension réseau AEP	78 ml DN60 PEHD + 4 ml DN80 PEHD + 1 RV60 + 2 RV80	CISE TP / 201605.02-MS04 + SARP / 2017.57.Contrôles	ETNR	25 644 €
NORMANVILLE	Av. A. Briand (RD55) / quartier des Surettes	Extension réseau AEP	40 ml DN100 fonte + forage sous RD55 tube acier DN355 sur 25 ml	E.H.T.P / 201605.01-MS23	ETNR	64 362 €
				TOTAL EN € TTC		1 237 488 €
				SOUS-TOTAL RENOUVELLEMENT DE RESEAUX AEP	2167 ml + 115 branchements	1 097 121 €
				SOUS-TOTAL EXTENSIONS DE RESEAUX AEP	300 ml	140 367 €

Les travaux pilotés par ETNR ont donc conduit :

- au renouvellement de 2 167 ml de conduites d'eau potable et 115 branchements associés, dont environ 100 en plomb,
- à l'extension de 300 ml de réseau neuf.

Branchements plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	24985	25048	25119	25220	25292	25292	25402
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	250	366	592	620	159	115 u	100 u
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3000	2634	2408	2242	2083	1968	1868
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1%	1,5%	2,4%	2,5%	0,6%	0,4%	0.39%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	12%	10,5	9,6	8,9	8,2	7,8%	7,3%

Pour l'année 2019 :

- 100 branchements ont été renouvelés par le service Etudes & Travaux neufs réseaux.

Branchements vétustes

40 branchements ont été renouvelés par la régie travaux.

2.3.4 LES INDICATEURS DU SECTEUR NORD

		Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	85 001	85 419	85 419	85 419	85 580
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,44	2,44	2,44	2,44	2,42
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2	2	2	2
	Indicateurs de performance					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,5%	99,5%	99,5%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	98,3%	99,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95	100	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,2%	71,5%	69,4%	68,9%	63,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,5	8,4	9,4	9,5	8,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	7,2	8,1	9,1	9,2	8,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,49%	0,50%	0,50%	0,4%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72,6%	65%	65,2%	65,1%	64,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0133	—	—	—	—
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,27	3,44	2,07	3,47	1,28
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10.3	6,8	7,1	—	—
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	—%	—%	—%	—%	—%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	13.17	—	2,68	—	52,93

2.3.4 DESCRIPTION DES INDICATEURS DU SECTEUR NORD

2.3.4.1 La démographie

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés du service

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 31 190 abonnés au 31/12/2019.

Répartition par commune

Communes	Abonnés 2019	Volumes vendus sur 365 jours - 2019(m3)
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	635	55914
ARNIERES-SUR-ITON	756	76404
AVIRON	509	43946
BONCOURT	95	8134
CAUGE	392	37771
CIERREY	333	26270
DARDEZ	63	7413
EMALLEVILLE	204	21019
EVREUX	15137	2575795
FAUVILLE	157	16569
FONTAINE-SOUS-JOUY	444	40822
GAUCIEL	223	19483
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	307	34766
GRAVIGNY	1683	237872
GUICHAINVILLE	1356	248246
HUEST	325	30365
IRREVILLE	205	20726
JOUY-SUR-EURE	298	26713
LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX	277	32016
LA TRINITE	55	4628
LE BOULAY-MORIN	341	37759
LE MESNIL-FUGUET	88	10359
LE PLESSIS-GROHAN	410	35967
LE VAL-DAVID	329	28946
LE VIEIL-EVREUX	410	47990
LES BAUX-SAINTE-CROIX	425	25461
LES VENTES	480	51567
MISEREY	295	69047
NORMANVILLE	540	54586
PARVILLE	169	17226
PREY	471	48427

REUILLY	236	20835
SACQUENVILLE	531	46432
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	95	8427
SAINT-LUC	120	10172
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	50	4387
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	2348	257363
SAINT-VIGOR	154	17171
SASSEY	87	9193
TOURNEVILLE	157	13031
Total	31 190	4 410 408

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	26 794	27 581	27 974	31 761	31 190

2.3.4.2 La production : le volume prélevé et produit

Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales autorisées par ressource sont les suivantes :

La totalité des captages d'EPN est déclarée d'utilité publique et fait l'objet des périmètres réglementaires et des servitudes y afférent.

Nom	Date AP	Volume autorisé	Observations
Baux Ste Croix	04/12/1987	100 m ³ /h-	1 forage avec deux départs
Parville	15/11/1985	121 m ³ /h	
Vieil Evreux	19/10/1998	1 800 m ³ /j et 50 m ³ /h	
Queue d'Hirondelle	26/07/2007	6 200 m ³ /j et 310 m ³ /h	4 forages
Chenappeville	16/01/2012	36 300 m ³ /j	2 forages
Coteaux de l'Iton			4 forages
Vallée de l'Iton			4 forages
Tourneville	16/11/1998	2 700 m ³ /j et 150 m ³ /h	
Fontaine-sous-Jouy	?	?	

Le volume prélevé par ressource est détaillé ci-après :

Le service public d'eau potable prélève 6 911 642 m³ pour l'exercice 2019 (6 931 494 m³ pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé 2015 en m ³	Volume prélevé 2016 en m ³	Volume prélevé 2017 en m ³	Volume prélevé 2018 en m ³	Volume prélevé 2019 en m ³	Variation en %
							N/N-1
Prélèvement d'eau LA VALLE DE LA MOUCHE (Parville)	120 m ³ /h	459 338	436 053	420 038	403 162	260 020	-35,5%
Prélèvement d'eau LES JARDINS 2 (Tourneville)	134 m ³ /h	72 141	115 267	123 318	139 731	243 974	+74,6%
Prélèvement d'eau Le Bois de la Côte (Vieil-Evreux)	50 m ³ /h	142 474	144 396	140 116	147 839	134 293	-9,16%
Prélèvement d'eau LES BAUX SAINTE CROIX vers Gareil	50 m ³ /h	127	1 911	584	0	0	/
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F3 (Arnières s/Iton)	250 m ³ /h	568 132	522 331	548 738	580 296	552 276	-4.82%
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5 (Arnières s/Iton)	800 m ³ /h	2 437 282	2 532 278	2 789 054	2 754 088	2 629 401	-7.1%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F7 (Arnières s/Iton)	258 m ³ /h	550 098	546 840	542 846	646 256	604 078	-6.52%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.1 (Arnières s/Iton)	90 m ³ /h	236 229	259 212	261 517	251 488	275 739	+9,64%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.2 (Arnières s/Iton)	230 m ³ /h	467 114	446 310	466 511	518 489	518 444	0%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F9 (Arnières s/Iton)	40 m ³ /h	138 922	182 617	166 277	172 424	176 594	+2,41%
Prélèvement d'eau LA	82 m ³ /h	231 712	236 071	257 753	212 780	191 469	-10%

QUEUE D'HIRONDELLE - F12.1 (Evreux)							
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.2 (Evreux)	88 m ³ /h	273 782	249 645	318 625	329 946	270 370	-18%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.1 (Evreux)	88 m ³ /h	242 702	223 165	244 804	279 784	303 174	+8.36%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.2 (Evreux)	52 m ³ /h	184 626	141 491	176 607	168 150	38 575	-77%
Prélèvement d'eau COTEAUX ITON- F14 (Arnières s/ lton)	60 m ³ /h	180 299	171 381	91 478	0	153 621	/
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F15 (Arnières s/ lton)	50 m ³ /h	182 767	182 403	169 800	181 464	171 793	-5.32%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F16 (Arnières s/ lton)	40 m ³ /h	132 926	143 279	152 820	145 597	139 783	-3.99%
Forage n° 1 "Les Grands Prés" (Fontaine sous Jouy)		/	/	/	/	248 038	/
Total		6 501 261	6 534 650	6 870 886	6 931 494	6 911 642	-0.2%

Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Les variations annuelles sur les forages (F) alimentant l'UTEP s'expliquent par l'automatisme qui choisit les forages en fonction de la demande sur le réseau de distribution.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Le volume produit (V1)

	2015	2016	2017	2018	2019
Volume prélevé (eau brute)	6 501 261	6 534 650	6 870 886	6 931 494	6 911 642
V1 volume produit (eau traitée)	6 338 942	6 462 343	6 801 704	6 785 129	6 911 642
Parville	459 338	436 053	420 038	403 162	260 020
Tourneville	72 141	115 267	123 318	139 731	243 974
Viel Evreux	142 474	144 396	140 116	147 839	134 293

UTEP Haut Service	3 126 095	3 289 271	3 232 240	3 190 447	3 277 373
UTEP Bas Service	2 538 177	2 475 445	2 885 408	2 903 950	2 687 088
Baux Ste Croix Garel	717	1 172	584	0	0
Fontaine-sous-Jouy	/	/	/	/	248 038

2.3.4.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Selon le décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 499 211	4 562 644	4 720 638	4 709 166	4 379 218	-7%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	4 499 211	4 562 644	4 720 638	4 709 166	4 379 218	-7%
Commune de Prey ⁽²⁾	35 476	45 780	58 404	/	/	/
Commune d'Aavrilly ⁽²⁾	18 414	15 251	13 421	12 340	18 829	+52%
Communauté de commune de Conches ⁽²⁾	89 314	111 423	63 403	68 758	94 082	+36.83%
SERPN ⁽²⁾	0	0	0	0	10 179	%
Total vendu à d'autres services (V₃)	143 204	172 454	135 228	81 098	123 090	+51.77%
Volumes vendus au cours de l'exercice	4 642 415	4 735 098	4 855 866	4 790 264	4 502 308	-6%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Le volume vendu au cours de l'exercice est celui constaté sur les factures émises.

Le volume vendu au cours de l'exercice = volume vendu aux abonnés (V₇) + le volume vendu à d'autres services d'eau potable V₃

2.3.4.3 Volumes achetés au cours de l'exercice

Volumes achetés à d'autres service (V₂)

Vendeurs	Volumes achetés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes achetés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes achetés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes achetés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes achetés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
SAEPPD	1 348	2526	604	/	/	/

SNA (CAILLOUET)	114 407	125 632	127 155	114 963	120 620	+ 4,92%
SNA (FONTAINE SOUS JOUY)	13 393	14 197	12 509	/	Intégré à EPN au 1 ^{er} Juillet	/
SIAEP EVREUX NORD	166 333	133 653	156 791	158 243	153 612	-2,92%
Total acheté à d'autres services (V2)	295 481	276 008	297 059	273 206	274 232	+0,37%

2.3.4.4 Volumes consommés au cours de l'exercice

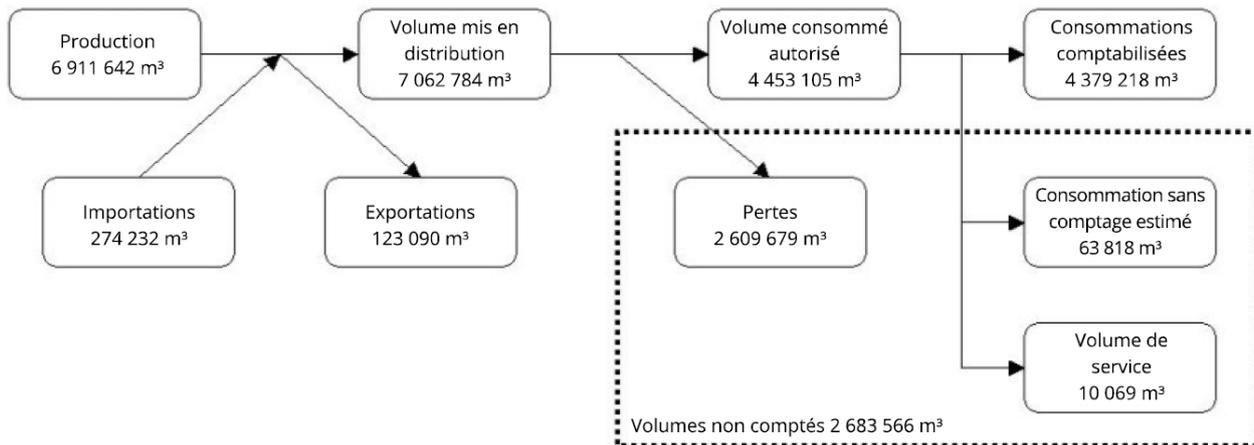
Volume consommé autorisé (V6)

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	4 377 872	4 499 211	4 562 644	4 720 638	4 709 166	4 379 218	-0,25%
Volume consommation sans comptage (V8)	81 487	70 307	67 402	63 855	63 818	63 877	-0,06%
Volume de service (V9)	12 492	12 749	13 366	9 552	10 069	10 742	5,4%
Volume consommé autorisé (V6)	4 471 851	4 582 267	4 643 412	4 794 045	4 783 053	4 453 105	-6,89%

Le volume consommé autorisé (V6)= volume vendu aux abonnés (V7 issu des campagnes de relevés de l'exercice) + volume consommateurs sans comptage (V8 défense incendie, arrosage public, ...) + volume de service du réseau (V9 purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...).

Le volume vendu aux abonnés (V7) est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



2.3.5 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SECTEUR NORD

| 2.3.5.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	71.2 %	71.5 %	69,4 %	68,9 %	63,7%
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69.3 %	69.5 %	67.8 %	67.5 %	63,3%

Dispositions réglementaires sur la connaissance du patrimoine et la réduction des fuites - Application de la loi Grenelle 2.

A partir de 2014, le formulaire de déclaration relatif à la redevance pour prélèvement d'eau recueillera les informations nécessaires à l'application du dispositif pour chacun des réseaux de distribution exploités : le volume d'eau alimentant ce réseau, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, le rendement du réseau, l'ILC, et l'existence ou non d'un plan d'actions.

Conditions	Situation de l'année N	Conséquence	Situation de l'année N	Conséquence
Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable <i>A établir avant le 31/12/2013</i>	Réalisé	Collectivité conforme		
	Non réalisé	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N (payée en N+1) <i>Première application N = 2013</i>		
Rendement du réseau de distribution <i>(Indicateur RPQS P104.3)</i>	R > 85 %	Collectivité conforme		
	R < 85 % <u>mais</u> R ≥ 65* + 0,2 x ILC			
	R < 85 % <u>ET</u> R < 65* + 0,2 x ILC	La collectivité doit établir <u>un plan d'actions</u>	Établi	Collectivité conforme
			Non établi mais délai de 2 ans* non écoulé	Collectivité considérée conforme, pas de doublement
		Non établi dans le délai de 2 ans*	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+3)	

2.3.5.2 L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 8.9 m³/j/km (8.3 en 2018).

2.3.5.3 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 8.6 m³/j/km (8 en 2018).

2.3.5.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées (103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.3.5.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité par la longueur du réseau total. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	4.0	5.9	1,9	2,7	2,2

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 5 dernières années, 16,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.51% (identique au taux de 2018).

2.3.5.6 Le taux de respect d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures ouvrées après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

| 2.3.5.7 Taux d'occurrence des interruptions non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 40 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (121 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1.1 pour 1 000 abonnés (3.47 en 2018).

2.4 Secteur SUD : STGS

2.4.1 LE PATRIMOINE

| 2.4.1.1 *Les installations de production*

Nom du captage	Production en m ³ /heure	Date de mise en service	caractéristiques
Mousseaux-Neuville	2 pompes de 15m ³ /h et 24m ³ /h	2016	Traitement au chlore gazeux
Bois-le-Roi	48m ³ /h	1956	Traitement au chlore gazeux
Puits Vaubin	Vitesse variable de 36 à 45m ³ /h	1959	Traitement au chlore gazeux
Neuville des Vaux	2 pompes de 115m ³ /h et 91m ³ /h	1982	Traitement au chlore gazeux
Serez	2 pompes de 16m ³ /h	2016	Traitement au chlore gazeux

| 2.4.1.2 *Les stations de reprises*

Lieu	Débit
Champigny-la-Futelaye	35m ³ /h
Coudres- Francheville	42m ³ /h
La Forêt du Parc –Longtouche	42m ³ /h

| 2.4.1.3 *Les ouvrages de stockage*

Le secteur sud dispose de 9 réservoirs sur tour et de 4 bâches de reprise pour un volume total de stockage de 5070m³.

Localisation	Volume (m ³)	Type d'ouvrage
Ivry-la Bataille – Malmaison	150	Bâche de reprise
Champigny	150	Bâche de reprise
Champigny	150	Réservoir sur tour
Coudres	200	Réservoir sur tour
Beaucé - Moisville	350	Réservoir sur tour
Coudres - Francheville	200	Bâche de reprise
Quessigny – Buisson Fallu	2000	Réservoir sur tour
Saint-Germain-de-Fresney	150	Réservoir sur tour
La Forêt du Parc – Longtouche	200	Bâche de reprise
Grossoeuvre	120	Réservoir sur tour
Mousseaux-Neuville	150	Réservoir sur tour

Localisation	Volume (m ³)	Type d'ouvrage
Bois-le-Roi	1000	Réservoir sur tour
Droisy	250	Réservoir sur tour

2.4.2 LES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution du secteur sud se décompose en plusieurs unités de distribution pour un total de 327,344km de réseau. Voici le détail de ces unités :

| 2.4.2.1 *UDI Bois-le-Roi*

14,23km de réseaux découpés comme suit :

- 6683m d'acier soit 47% du réseau
- 1616m d'amiante-ciment soit 11.3% du réseau
- 1112m de PVC soit 7,8% du réseau
- 2687m de réseaux inconnus soit 21,22%

| 2.4.2.2 *UDI Mousseaux-Neuville*

11,52km de réseaux découpés comme suit :

- 9053m d'acier soit 78,53% du réseau
- 1832m d'amiante-ciment soit 15.89% du réseau
- 642m de PVC soit 5,56% du réseau

| 2.4.2.3 *UDI Saint-André-de-l'Eure*

258,69km de réseau décioupés comme suit :

- 35509m de fonte ductile soit 13,7% du réseau
- 49826m de PVC soit 19,2% du réseau
- 2178m de matériaux inconnus soit 0,8% du réseau
- 23464m d'acier soit 9% du réseau
- 73436m d'amiante-ciment soit 28,3% du réseau
- 66635m de fonte soit 25,75% du réseau
- 574m de fonte grise soit 0,22% du réseau
- 115m de fonte intégrale soit 0.04% du réseau
- 344m de polyéthylène soit 0,13% du réseau
- 7196m de PEHD soit 2,78% du réseau
- 6m de PEBD soit 0,002% du réseau

| 2.4.2.4 *UDI Acon/droisy*

31,16km de réseau découpés comme suit :

- 142m d'amiante ciment soit 0,45% du réseau
- 8391m de PVC soit 26,92% du réseau
- 22628m de réseau inconnu soit 72,61% du réseau

2.4.2.5 UDI Muzy

11,7km de réseau découpés comme suit :

- 597m d'amiante-ciment soit 5%
- 2875m de fonte soit 24,5%
- 494m de fonte ductile soit 4,2%
- 760m de PEHD soit 6,5%
- 4049m de PVC soit 34,5%
- 2961m de matériaux inconnus soit 25,22%

2.4.3 LES EQUIPEMENTS DU RESEAU

Type d'équipement	Quantité
Borne fontaine	2
Bouche de lavage	2
Bouche incendie	73
Poteau incendie	222
Puisard incendie	2
Réserve incendie	2
Purge	326
Ventouse	109
Vidange	152
Vanne	1033
Vanne en attente	13
Vanne pour hydrant	133
Réducteur de pression	6
Stabilisateur de pression	6
Compteur de fuite ou sectorisation	31
Compteur de production	5
Compteur d'Import-Export	3
Débitmètre	4

2.4.4 EXPLOITATION DU PATRIMOINE

2.4.4.1 *Lavage de cuves*

Nom de l'ouvrage	Date
Réservoir de Coudres	Novembre 2019
Réservoir de Grosoeuvre	Novembre 2019
Bache de Longtouche	Novembre 2019
Reprise Malmaison	Novembre 2019

2.4.4.2 Interventions sur les ouvrages

Le forage de Bois-le-Roi, la station de production de Puits Vaubin, la reprise de Champigny ainsi que le réservoir de Champigny ont subi une remise en conformité électrique le 13 novembre 2019.

De façon plus générale, l'ensemble des sites ont vu les opérations suivantes :

- Entretien électromécanique
 - Test télésurveillance
 - Graissage des pompes
 - Resserage des contacts des armoires électriques
 - Entretien courant des pompes et compresseur
- Entretien courant génie civil
 - Nettoyage des locaux d'exploitation
 - Entretien des espaces verts

2.4.4.3 Interventions sur le réseau

Une vanne de diamètre 100 a été renouvelée. De plus, 60 fuites ont été réparées au cours de l'année 2019 dont 19 sur des branchements et 41 sur des conduites.

2.4.5 LES INDICATEURS DU SECTEUR SUD

		Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 465
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,77
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,14

P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	—
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	—%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	—

2.4.6 DESCRIPTION DES INDICATEURS DU SECTEUR SUD

2.4.6.1 La démographie

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés du service

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 31 761 abonnés au 31/12/2018.

Répartition par commune

Communes	Abonnés 2019	Volumes vendus sur 365 jours - 2019(m3)
ACON	300	14196
BOIS-LE-ROI	571	71885
BRETAGNOLLES	108	26463
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	141	21396
CHAVIGNY-BAILLEUL	264	37945
COUDRES	277	34828
DROISY	243	12087
EPIEDS	197	27037
FOUCRAINVILLE	46	6069
FRESNEY	145	19067
GROSSOEUVRE	583	83145
JUMELLES	133	20024
LA BARONNIE	324	55641
LA FORET-DU-PARC	259	35748
LES AUTHIEUX	147	13213
LIGNEROLLES	173	22038
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	516	73538
MOISVILLE	125	18032
MOUSSEAUX-NEUVILLE	299	24384
MUZY	385	51132
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	1739	254900

SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	92	13593
SEREZ	81	17894
Total	7 148	954 255

2.4.6.2 La production : le volume prélevé et produit

Le volume produit (v1) par ressource est détaillé ci-après :

Le service public d'eau potable prélève 884 931 m³ pour l'exercice 2019.

Ressource et implantation	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé 2019 en m ³
Usine du Puits Vaubin	45m3/h	220 746
Usine de la Neuville des Vaux	115m3/h	464 541
Usine de Serez	16m3/h	83 821
Forage de Mousseaux-Neuville	24m3/h	46 833
Forage de Bois le Roi	48m3/h	68 990
Total		884 931

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

2.4.6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Selon le décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	954 255
Abonnés non domestiques	0
Total vendu aux abonnés (V₇)	954 255
Total vendu à d'autres services (V₃)	0
Volumes vendus au cours de l'exercice	954 255

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Le volume vendu au cours de l'exercice est celui constaté sur les factures émises.

Le volume vendu au cours de l'exercice = volume vendu aux abonnés (V7) + le volume vendu à d'autres services d'eau potable V3

| 1. Volumes achetés au cours de l'exercice

Volumes achetés à d'autres service (V2)

Vendeurs	Volumes achetés durant l'exercice 2019 en m ³
SIAE de la Vallée de l'Eure	41 558
SEPASE	75 954
Dreux	52 075
Total acheté à d'autres services (V2)	169 587

| 2. Volumes consommés au cours de l'exercice

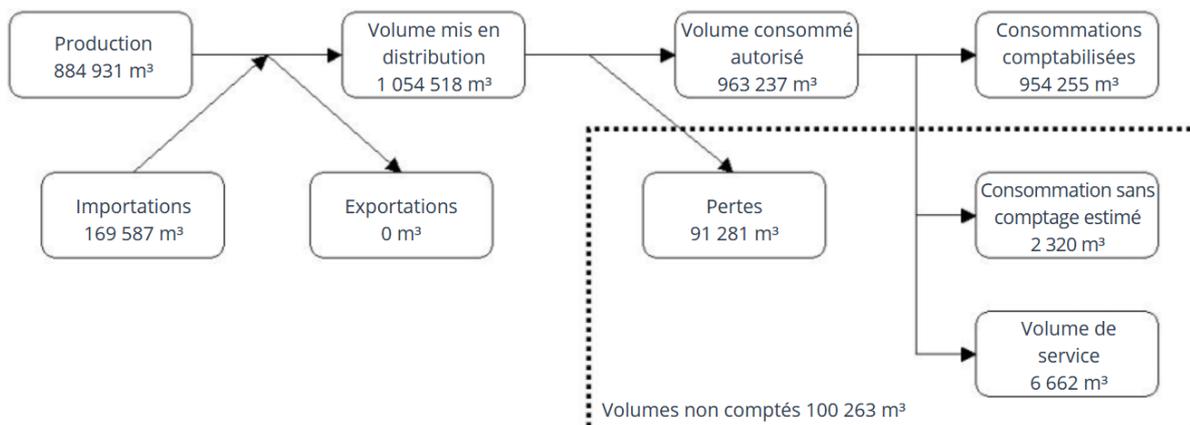
Volume consommé autorisé (V6)

	Exercice 2019 en m ³ /an
Total vendu aux abonnés (V7)	954 255
Volume consommation sans comptage (V8)	2 320
Volume de service (V9)	6 662
Volume consommé autorisé (V6)	963 237

Le volume consommé autorisé (V6) = volume vendu aux abonnés (V7 issu des campagnes de relevés de l'exercice) + volume consommateurs sans comptage (V8 défense incendie, arrosage public, ...) + volume de service du réseau (V9 purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...).

Le volume vendu aux abonnés (V7) est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



2.4.7 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR SUD

2.4.7.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019
Rendement du réseau	91,3%
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	90,4%

Dispositions règlementaires sur la connaissance du patrimoine et la réduction des fuites - Application de la loi Grenelle 2.

A partir de 2014, le formulaire de déclaration relatif à la redevance pour prélèvement d'eau recueillera les informations nécessaires à l'application du dispositif pour chacun des réseaux de distribution exploités : le volume d'eau alimentant ce réseau, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, le rendement du réseau, l'ILC, et l'existence ou non d'un plan d'actions.

Conditions	Situation de l'année N	Conséquence	Situation de l'année N	Conséquence
Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable <i>A établir avant le 31/12/2013</i>	Réalisé	Collectivité conforme		
	Non réalisé	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N (payée en N+1) <i>Première application N = 2013</i>		
Rendement du réseau de distribution <i>(Indicateur RPQS P104.3)</i>	R > 85 %	Collectivité conforme		
	R < 85 % <u>mais</u> R ≥ 65* + 0,2 x ILC			
	R < 85 % <u>ET</u> R < 65* + 0,2 x ILC	La collectivité doit établir <u>un plan d'actions</u>	Etabli	Collectivité conforme
			Non établi mais délai de 2 ans* non écoulé	Collectivité considérée conforme, pas de doublement
		Non établi dans le délai de 2 ans*	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+3)	

2.4.7.2 L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0.8 m³/j/km.

2.4.7.3 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 0.8 m³/j/km.

2.4.7.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées (103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,12%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	11,36%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.4.7.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité par la longueur du réseau total. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019
Linéaire renouvelé en km	0,12

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Faute de données historiques, nous ne sommes pas en mesure de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux.

2.4.7.6 Le taux de respect d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures ouvrées après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

| 2.4.7.7 Taux d'occurrence des interruptions non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 1 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,14 pour 1 000 abonnés.

2.5 La tarification de l'eau et les recettes du service

2.5.1 SECTEUR NORD

Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €
Part fixe annuelle	55,52
Part proportionnelle	158,28
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	213,80
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (1)	10,80
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,4
VNF Prélèvement :	0,00
Autre :	0,00
TVA	11,759
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	72,95
Total	290,13
Prix TTC au m³	2,42

: intégrée dans part proportionnelle

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution. Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle, la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.5.2 SECTEUR SUD

Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €
Part fixe annuelle	29,38
Part proportionnelle	110,40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	139,78

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (1)	10,80
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,4
VNF Prélèvement :	0,00
Autre :	0,00
TVA	11,05
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	72,25
Total	208,66
Prix TTC au m³	1,77

: intégrée dans part proportionnelle

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle, la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.